



Véhicules de location longue durée : ça bouge enfin !

17/04/2025

Schneider Electric a changé la stratégie de mise à disposition des VLLD d'une part, pour répondre aux ambitions de développement durable du groupe et d'autre part, pour intégrer la nouvelle réglementation fiscale sur les véhicules de fonction. Mais le projet de la Direction d'électrification de la flotte a des conséquences sur les conditions de travail des équipes itinérantes et sur leur quotidien.

Les représentants CFTC se battent depuis 2022 pour rendre cette transformation plus efficace et pour améliorer la vie des collaborateurs concernés, ils ont enfin été écoutés.

Un catalogue de véhicules recentré chez Stellantis, Renault et Volkswagen

Un choix de modèles élargi
<ul style="list-style-type: none">▪ Véhicules de 5 à 7 places (berline petite, moyenne et grande, 1 modèle de SUV, 1 modèle Break)▪ 2 véhicules hybrides (jusqu'à fin 06) et des véhicules 2 places
Plus d'autonomie
<ul style="list-style-type: none">▪ Véhicule d'autonomie > 500km et quelques véhicules de grande autonomie # 700 km

Les véhicules deux places permettront de limiter les coûts et pourront être utilisés en 7jr/7 ou seulement 5 jours par semaine.

Des possibilités nouvelles et des évolutions pour charger les véhicules électriques

Schneider a pensé la recharge des véhicules via une borne installée à domicile chez le collaborateur. Cette solution fonctionne pour ceux qui sont en pavillon mais elle est inapplicable en copropriété.

Par ailleurs, le manque de bornes dans les agences ne permet pas de se charger régulièrement sur le site de rattachement. Pour la CFTC, il n'était pas envisageable de passer à des véhicules 100% électriques avant d'avoir corrigé ces points. En réponse aux demandes de la CFTC, Schneider a décidé de s'engager :

- **Pour les copropriétés** : Mise en place d'un partenariat avec «Watt» et «Zeplug» qui sont beaucoup plus implantés que « Freshmile » dans les immeubles résidentiels.
- **Sur les sites Schneider** (hors le Hive et Grenoble) : Augmentation significative du nombre de bornes de charge, accélération du planning de déploiement, accès à la recharge en agence réservé aux VLLD et priorité aux collaborateurs qui ne peuvent pas charger à la maison.
- Réflexion autour de la fourniture d'un câble de recharge connecté qui permettrait le remboursement par Schneider de la charge sur prise standard en parking de copropriété.

Une prise en compte spécifique des salariés « victimes » des nouvelles règles de l'Etat

Au moment où un collaborateur commande un véhicule il est informé du coût mensuel qu'il aura à payer. Mais le décret gouvernemental du 1^{er} février a modifié ce coût qui passe de 30% à 50%.

115 salariés qui ont commandé des véhicules thermiques ou hybrides avant le 1^{er} février 2025 et qui ont été livrés après sont mis devant le fait accompli : ils verront une augmentation substantielle de leur mensualité.

Ces salariés seront intégrés dans **un groupe fermé et bénéficieront de dispositions transitoires jusqu'au prochain changement de véhicule, à savoir : une participation de l'entreprise de 30% (idem ancien système) et 20% en avantage en nature qui générera un surcoût modéré.**

Exemple : pour un véhicule dont le coût global mensuel est de 897,5 €.

Application des nouvelles règles = 448,75 €. Schneider propose de rester à l'ancien système (269,25 €) et de déclarer un avantage en nature de 179,5 € sur lesquels s'appliqueront 25% de charges (44,9 € nets par mois).

Le coût du véhicule sera de 269,25 € + 44,9 € = 314,15 €.

La CFTC est satisfaite de constater que la Direction a pris en compte les difficultés des collaborateurs. La problématique cruciale de la recharge est intégrée. La CFTC demande la mise en place d'un comité de suivi pour travailler sur les difficultés qui apparaîtront lors du déploiement à venir.

La CFTC suivra l'évolution de la situation et demande une clause de revoyure en 2027 (disparition probable de l'abattement fiscal).

